



L'EMPLOI ET LA PAIE DES INTERMITTENTS DANS LE SPECTACLE VIVANT

Par Colette LACROUTS

Directrice de production au sein de compagnies de spectacle vivant

Objectifs de la formation

Comprendre et approfondir les mécanismes de la paie des intermittents du spectacle, du contrat de travail à l'établissement de la fiche de paie et aux déclarations sociales.

Profil concerné et pré-requis

Tout salarié du domaine culturel ou toute personne intermittente ayant des fonctions relatives à l'administration ou à la production et souhaitant se former à l'emploi des personnes répondant au régime de l'intermittence.

Programme

- le régime de l'intermittence
- les métiers du spectacle, les conventions collectives
- les types de contrat : le contrat d'usage, le CDI
- les types de salariés : fonctionnaire, étranger, retraité, enfant
- les formalités liées à l'embauche, l'établissement du contrat de travail
- le bulletin de paie et les documents de fin de contrat (les cotisations sociales, plafonds et tranches)
- la fixation du salaire et mode de rémunération
- les caisses particulières : CMB, congés payés, Pôle Emploi Services
- la durée du temps de travail (les heures supplémentaires, le cas particulier de l'artiste, la mensualisation)
- les frais professionnels / l'abattement pour frais professionnels des artistes
- le GUSO
- la simplification et la dématérialisation
- En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, une présentation des différents dispositifs d'aide au secteur culturel sera proposée au cours de la formation.

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours : Jour 1 : de 10h à 13h et de 14h à 18h / Jour 2 : 09h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 (total de 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévise à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 12 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

500 HT + 100€ (TVA 20%) = 600€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Anne-Sophie MELLIN - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévisé, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR